

Année universitaire 2016/2017



Institut Supérieur de Management

Master 2

Management Public

Management des Organisations Culturelles et Artistiques

12-mai-16

Validation CFVU du 05/07/2016

Les UE (Unités d'Enseignement) compensables sont celles dont les crédits sont délivrés même lorsque la note à l'UE est inférieure à la moyenne. La délivrance des crédits reste néanmoins subordonnée aux deux conditions suivantes :

- que la note à l'UE soit supérieure au seuil de compensation (également appelée note « plancher » ou note « seuil ») : le seuil de compensation est fixé par défaut à 7 / 20.

- que la note d'une UE soit supérieure au seuil de compensation (également appelée note « planifier » ou note « seuil ») et que le seuil de compensation est fixé par défaut à 7 / 20 ;

L'UE du second semestre qui comprend l'élément constitutif (EC) "mémoire" n'est pas compensable avec les autres UE du semestre. Une note au mémoire inférieure à 10/20 ne permet pas de valider cette UE.

[illegible]

[illegible]